



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 8 février 2024

N° 19 **Demande de subvention pour surcharge foncière de la société VILOGIA, dans le cadre d'une opération d'acquisition en VEFA de 23 logements locatifs sociaux, sise 67 bis à 71, boulevard de Bellechasse**

Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	41
Membres excusés et représentés .....	4
Membres absents non représentés .....	4
Pour .....	45
Contre .....	0
Abstention .....	0
Ne prend pas part au vote .....	0

### *Télétransmission Préfecture*

Nomenclature : 7.5  
Numéro : 094-219400686-20240208-  
lmc11123-DE-1-1

Date réception : 13 février 2024

Le 8 février 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 41, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 2 février 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

### Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire  
Mme Carole DRAI, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjointes  
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, Mme Deborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

### Etaient absents excusés et représentés:

Mme Achraf ATALLAH qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, M. Pierre FERRERO qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, M. Mathieu FERNANDEZ qui a donné pouvoir à Mme Deborah WARGON.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

### Etaient absents non représentés :

M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Yasmine CAMARA, M. Bernard VERNEAU, M. Laurent DUBOIS.

**N° 19**

**OBJET : Demande de subvention pour surcharge foncière de la société VILOGIA, dans le cadre d'une opération d'acquisition en VEFA de 23 logements locatifs sociaux, sise 67 bis à 71, boulevard de Bellechasse**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2252.1 et L. 2252.2,

**VU** l'article R. 221-19 du Code Monétaire et Financier,

**VU** l'article 2298 du Code Civil,

**VU** la Convention de partenariat, signée avec la société VILOGIA, le 14 février 2019, et son avenant, en date du 16 décembre 2020,

**VU** le budget de la commune,

**VU** l'opération d'acquisition en VEFA de 23 logements locatifs sociaux, sur un programme de 74 logements, sise 67 bis à 71, boulevard de Bellechasse, à Saint-Maur-des-Fossés, par VILOGIA,

**VU** la demande, formulée par courrier en date du 25 septembre 2023, de VILOGIA sollicitant la Ville pour obtenir une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 177 086,00 €,

**VU** l'avis de la Commission Affaires sociales, solidarité, santé, handicap, insertion, petite enfance, famille, jeunesse et vie associative en date du 29 janvier 2024,

**CONSIDERANT** que :

Dans le cadre du projet d'acquisition, en VEFA, de 23 logements locatifs sociaux, sur un programme de 74 logements, sis 67 bis à 71, boulevard de Bellechasse, à Saint-Maur-des-Fossés, la Société VILOGIA sollicite la Ville pour lui accorder une subvention pour surcharge foncière, d'un montant de 177 086,00 €.

Dans cet ensemble immobilier de 23 logements locatifs sociaux, 13 seront conventionnés en PLAI, 1 en PLAI Adapté et 9 en PLUS.

Cette opération présente, en conséquence, un intérêt public.

Le plan de financement prévisionnel (au titre du PLAI-PLUS) se décompose, ainsi qu'il suit :

<b>FINANCEMENT</b>	<b>MONTANT</b>	<b>POURCENTAGE</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>422 308,00€</b>	<b>11,63%</b>
<b>Emprunts</b>	<b>2 459 126,00€</b>	<b>67,72%</b>
<b>Subventions (y compris, celle de la Ville, pour un montant de 177 086,00 €)</b>	<b>749 836,00€</b>	<b>20,65%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 631 270,00€</b>	<b>100,00%</b>

En contrepartie de cette subvention pour surcharge foncière, un droit de réservation de 3 logements (1 PLAI et 2 PLUS) sera accordé à la Ville.

**N° 19**

**OBJET : Demande de subvention pour surcharge foncière de la société VILOGIA, dans le cadre d'une opération d'acquisition en VEFA de 23 logements locatifs sociaux, sise 67 bis à 71, boulevard de Bellechasse**

Le projet de convention de réservation des logements est établi, à cet effet, et annexé à la présente.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après examen et délibéré :**

**Accorde** la subvention pour surcharge foncière, d'un montant de 177 086,00 €, à la Société VILOGIA, dont le siège social est situé à VILLENEUVE D'ASCQ (59650), 74, rue Jean Jaurès, dans le cadre de l'opération d'acquisition, en VEFA, de 23 logements locatifs sociaux, sise, 67 bis à 71, boulevard de Bellechasse à Saint-Maur-des-Fossés.

**Approuve** la convention à intervenir avec VILOGIA, ci-annexée, dans le cadre de l'acquisition, en VEFA, de 23 logements locatifs sociaux, sise 67 bis à 71, boulevard de Bellechasse, à Saint-Maur-des-Fossés, ayant pour objet de réserver à la Commune un droit préférentiel de désignation, à compter de la première mise en location, sur 1 T2 PLAI, 1 T1 PLUS et 1 T3 PLUS.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**Dit** que la dépense sera imputée à la nature 20422 (Subventions d'équipement aux personnes de droits privés - Bâtiments et installations) sur les crédits à ouvrir au budget de l'exercice 2024.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 8 février 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

*Certification exécutoire*

Certifié Exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 13 février 2024  
et de la publication électronique le  
15 février 2024  
Le Directeur Général des Services

Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI



LE MAIRE



Sylvain BERRIOS

## N° 19

### **OBJET : Demande de subvention pour surcharge foncière de la société VILOGIA, dans le cadre d'une opération d'acquisition en VEFA de 23 logements locatifs sociaux, sise 67 bis à 71, boulevard de Bellechasse**

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.